

Sujet : Avis sur projet photovoltaïque Feyt

De : SIGURE Bruno - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD/UD 19 <Bruno.SIGURE@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 21/02/2023 14:18

Pour : MARTIN Marie-Christine - DDT 19/ESTER/Urbanisme Opérationnel <marie-christine.martin@correze.gouv.fr>

Copie à : ROUGET Benoit (Responsable du Groupe Régional des Unités Territoriales) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD <benoit.rouget@developpement-durable.gouv.fr>, SIGNARBIEUX Sylvie - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD/UD 19 <sylvie.signarbieux@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Suite au courriel du 17/02/2023 et la sollicitation par la DDT(service instructeur ADS) d'un avis DREAL sur le projet de parc photovoltaïque situé sur les communes de Feyt et Laroche près Feyt, la DREAL N-A, Unité Départementale de la Corrèze émet un avis favorable.

L'implantation du parc photovoltaïque étant prévue à une distance supérieur à 500 mètres de l'éolienne la plus proche (E5 parcelle ZK 32) du parc éolien dénommé "Éoliennes de Feyt Laroche" , le parc éolien ne crée pas de servitude vis à vis du parc photovoltaïque.

Cordialement,

Bruno SIGURÉ
Inspecteur de l'Environnement
UD de Corrèze
Tel: 05 55 88 93 05
Std: 05 55 88 93 00